



Meilleurs vœux 2025 !

Traditionnellement, la fin d'une année est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et de mettre en perspective l'avenir.

Après le temps nécessaire pour établir les projets, mener les procédures préalables et mettre en place les financements, le temps est venu depuis l'automne 2023 de la réalisation des grands projets communaux de notre mandat :

LES GRANDS PROJETS COMMUNAUX

- Les travaux de viabilisation du lotissement communal "Le Courtil Saint-Pierre" ont été exécutés et les 10 lots mis en vente,
- L'extension du réseau d'assainissement des eaux usées dans le secteur de Saint-Pierre et rue de la Tourelle a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de Dinan-Agglomération,
- L'importante opération de restructuration de notre ensemble Mairie-Salle polyvalente a été poursuivie permettant la mise en service début novembre de la nouvelle mairie.

LES DIFFÉRENTS TRAVAUX MENÉS SUR LA COMMUNE

Par ailleurs, d'autres travaux ont été menés dont notamment :

- La remise en état du mur d'enceinte de l'enclos paroissial du Vieux Bourg,



- La remise en état des trottoirs à La Maison Neuve,
- La construction « en dur » de l'écluse routière à l'entrée sud de l'agglomération,
- La mise en place d'un site de compostage partagé place de l'église,
- Le remplacement du revêtement de sol de la salle de motricité à l'école,
- La réalisation d'une fresque par David Balade et les enfants du RPI avec la complicité de bénévoles de l'association Lormélimélo.

UN ENGAGEMENT COLLECTIF POUR LES ENFANTS

Grâce à l'investissement des enseignants et de nos agents ainsi qu'au soutien de l'amicale laïque des parents d'élèves, les enfants qui fréquentent notre école bénéficient d'activités et d'ateliers riches et variés.

Rappelons-nous le spectacle qu'ils nous ont offert en juin dernier, en se produisant avec les artistes du cirque GERVAIS qui avait planté son chapiteau sur le terrain des sports afin que les élèves du RPI participent à une semaine d'école du cirque.

Un grand merci à tous les bénévoles, sans qui rien ne serait possible, qui s'investissent au sein de nos associations pour organiser et animer manifestations et ateliers divers, riches en moment de partage, de plaisir et de fête.

POUR QUE NOTRE COMMUNE SOIT AGRÉABLE À VIVRE

Cette prochaine année sera la dernière de notre mandat. Nous continuerons de tout mettre en œuvre dans la limite de nos moyens financiers, pour que notre commune soit

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
accueil@saint-lormel.fr

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Numéro d'appel d'urgence CCAS en dehors des heures d'ouverture du standard (9h-12h & 14h-17h30)
au 06 74 65 55 64

Imprimeur Gérant :

René BOUAN

Ont participé à la réalisation :

William AUBIN,
René BOUAN,
Deborah LE DREF,
Catherine SORGNARD,
Josiane ROBISSOUT,
Thomas SCHMITT

Création et mise en page :

Cocktail Graphic
22130 Saint-Lormel
www.cocktail-graphic.com

agréable à vivre.

En particulier 2025 verra l'achèvement du nouvel ensemble Mairie - Salle polyvalente. Un moment festif marquera cet événement.

Nous serons ainsi heureux de pouvoir réunir la population lormeloise privée à nouveau en début d'année de la traditionnelle cérémonie des vœux.



Ce début d'année est aussi l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants. Que nous réserve 2025 ? Chaque année est marquée par des événements heureux et malheureux, des douleurs et des bonheurs ressentis personnellement ou collectivement. L'important c'est d'avoir l'énergie, la force et l'enthousiasme pour surmonter les difficultés et transformer nos vœux en réalités.

Nous présentons à chacun d'entre vous nos vœux de santé, de bonheur et de réussite pour 2025.



Bonne Année !
L'équipe municipale



LES BRÈVES* du Conseil Municipal **DU 5 DÉCEMBRE 2024**

Étaient présents:

AILLET Louis,
BOUAN Chantal,
BOUAN René,
DAUNAY Loïc,
LEBORGNE Régine,
MARTIN Françoise,
PORCHER Aurélie,
RAULT Philippe,
ROBISSOUT Josiane,
SCHMITT Thomas
SUIRE Thierry.

Absents excusés:

AUBIN William,
MENIER Mireille (procuration
à Régine LEBORGNE),
PLESTAN Sylvaine
(procuration à
Philippe RAULT)
SORGNIARD Catherine
(procuration à
Loïc DAUNAY).

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

• Des nouvelles de Dinan Agglo :

Le conseil communautaire du 25 novembre 2024 a été principalement consacré au Débat d'Orientations Budgétaires 2025, dans l'objectif d'une adoption prochaine du budget primitif.

Ce budget est construit dans un contexte d'incertitudes concernant le projet de loi de finances 2025. Celui-ci, dans sa version initiale, entraînerait un manque à gagner pour l'agglomération de l'ordre de 1,2 M€ sur l'ensemble de ses budgets. Ainsi, les mesures concernant la baisse du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), dont le taux de remboursement passerait de 16,404% à 14,85%, conduiraient à une diminution de recettes de 435 000 €. La hausse de 4 points des cotisations retraite des agents (CN-RACL) générerait une hausse de dépenses de 358 000 €.

Le gel de la dynamique de TVA (Gel des fractions de TVA, taxe d'habitation et CVAE, à leur niveau 2024 pour 2025) entraînerait une moindre recette de 237 000 €.

• Syndicat des Frémur :

Il a été pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023 établi par le Syndicat d'eau des Frémur avec l'aide de la S.A.U.R., exploitant en affermage du réseau d'eau potable. Ce rapport 2023 concerne uniquement le service Ex Frémur soit 17 communes (16 communes en 2021 + Corseul au 1^{er} janvier 2022) pour une consommation annuelle de 1 959 584 m³, soit une baisse de 2,28 % par rapport à 2022, pour 18 060 abonnés domestiques et non domestiques. La consommation moyenne par abonnement domestique

est de 76 m³ pour 2023 (76 m³ en 2022).

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 292,35 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2024, toutes taxes comprises) pour une moyenne de 2,44€/m³, soit une hausse de 1,48 % par rapport à 2023. Le rapport est consultable en mairie.

• Demande d'ouvertures dominicales en 2025 - Centrakor

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire.

Il a été décidé de donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales de l'année 2025 pour les trois dates suivantes : 7, 14 et 21 décembre

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ ÉTAT CIVIL 2024 :

- 5 naissances
- 3 PACS
- 8 mariages
- 1 changement de prénom
- 8 décès



LE SAVIEZ-VOUS ?

Une réunion d'information sur l'énergie photovoltaïque va avoir lieu à Saint-Lormel

Judi 16 janvier, venez assister à notre réunion d'information sur l'énergie photovoltaïque à la salle du conseil municipal de 18h à 20h. Entrée gratuite.

Au cours de cette réunion, des experts seront présents pour vous expliquer :

- Le fonctionnement des panneaux photovoltaïques,
- Les démarches à effectuer pour une installation à domicile,
- Les bénéficiaires de l'autoconsommation,
- Les aides disponibles.

Cette réunion est ouverte à tous les habitants de Saint-Lormel, que vous soyez déjà bien convaincu par l'énergie solaire ou que vous cherchiez simplement à en savoir plus.

• **Tourisme et Dinan Agglomération : Création d'une SPL (Société Publique Locale) Dinan-Cap Fréhel Tourisme**

La compétence tourisme est aujourd'hui détenue entre Dinan Agglomération et les communes : Dinan Agglomération est compétente pour la promotion du tourisme, les communes en matière de gestion d'équipements, d'animations.

Depuis 2017, avec la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), Dinan Agglomération exerce sa compétence via l'Office de tourisme communautaire (association Loi 1901) Dinan-Cap Fréhel tourisme pour le volet promotion, et en régie via le service tourisme de Dinan Agglomération pour le volet aménagement et développement (ingénierie) touristique. Un diagnostic de l'exercice de cette compétence réalisé dans le cadre de la réflexion sur son mode de gestion a fait apparaître que le statut d'association ne permet plus la mise en œuvre des missions de l'office de façon sécurisée.

Après examen des différentes solutions et structures alternatives, le choix s'est porté sur la constitution d'une société publique locale (SPL) afin d'assurer :

- une gouvernance associant l'EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et les communes classées Stations ou Commune Touristique,
- une ouverture possible pour intégrer d'autres collectivités territoriales actrices de l'économie touristique,
- une implication tout aussi forte des socio-professionnels via la constitution d'un Comité des socio-professionnels les associant à l'activité de la SPL et la possible présence aux réunions du conseil d'administration d'un représentant avec voix consultative,
- une structure en capacité de construire des offres et de gérer à la fois la promotion et potentiellement des équipements structurants dans les domaines du tourisme, de la culture et des loisirs.

La SPL Dinan-Cap Fréhel tourisme a ainsi pour vocation à réunir les missions d'Office de

tourisme et celles du service tourisme de Dinan Agglomération dont les salariés et agents intégreront la SPL pour ne former qu'une seule et même équipe.

Le capital de la SPL a été fixé à 450 000 € réparti en 900 actions d'une valeur nominale de 500€

Le Conseil d'Administration sera composé de :

- 13 administrateurs à voix décisionnaires représentant les actionnaires (Dinan Agglomération, les 4 communes classées touristiques et potentiellement les 61 autres communes représentées dans une Assemblée Spéciale)

La répartition du capital et des administrateurs est proposée comme suit :

- Dinan Agglomération à hauteur de 307 500 €, représentant 615 actions : 8 sièges
- La commune de Dinan à hauteur de 28 000 €, représentant 56 actions : 1 siège
- La commune de Saint-Cast Le Guildo à hauteur de 28 000 €, représentant 56 actions : 1 siège
- La commune de Fréhel à hauteur de 28 000 €, représentant 56 actions : 1 siège
- La commune de Plévenon à hauteur de 28 000 €, représentant 56 actions : 1 siège
- Les 61 autres communes (max) membres de l'assemblée spéciale à hauteur de 30 500 € représentant 61 actions : 1 siège (1 commune = 1 action = 1 voix dans l'Assemblée Spéciale)
- Le total des sièges au conseil d'administration sera donc de 13.

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs des 61 autres communes déciderait de ne pas entrer au capital de la SPL, Dinan Agglomération se porterait acquéreur des actions correspondantes, afin que l'ensemble du capital social soit souscrit à la création de

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **BIENTOT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE**

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en JANVIER 2009 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

DÉMARCHE :

• **En ligne :** Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

Sur place : En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille.

À savoir : il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

la société, comme exigé par le code de commerce. Dinan Agglomération est ainsi susceptible de souscrire un maximum de 676 actions (615 + 61) pour un montant total de 338 000 €, dont elle pourra revendre une partie aux communes qui voudraient intégrer ultérieurement la SPL. À l'issue de la consultation des communes, le Conseil Communautaire sera donc amené,

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ RELAIS PETITE ENFANCE :

programme des animations janvier et février 2025.

Les animations s'adressent aux enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un parent, d'un assistant maternel, ou d'une garde à domicile. Le but est de partager un moment privilégié avec l'enfant et de prendre plaisir dans le jeu libre suivant ses envies. Selon les activités proposées, l'accès peut être soumis à inscription préalable.

Renseignements et inscriptions auprès de Céline GROUAZEL

Du lundi au vendredi :

02 96 41 25 83 /

06 77 91 36 88

Rpe.matignon@

dinan-agglomeration.fr

www.dinan-

agglomeration.fr

RPE Matignon, crèche premier pas, rue des guerches,

22550 MATIGNON

→ HORAIRES DES DÉCHETTERIES :

PLANCOET

ZA de Nazareth

02 96 80 29 72

Du 1er novembre

au 31 janvier :

Lundi 9h - 12h

Mardi, mercredi, vendredi

et samedi : 9h - 12h

et 14h - 17h

Jeudi 14h - 17h

MATIGNON

Route du Chemin Vert

02 96 41 12 63

Du 1er octobre au 31 mars :

Mardi, mercredi, jeudi,

vendredi et samedi :

9h - 12h et 13h30 - 17h30

Les brèves du Conseil Municipal du 5 décembre 2024 (suite)

début 2025, à approuver la composition définitive de l'actionnariat, à se prononcer sur la mise en place du contrat confiant les missions d'office de tourisme et d'ingénierie touristique à la SPL puis il sera procédé à la consolidation du pacte d'actionnaires et aux formalités légales nécessaires pour l'immatriculation de la SPL et la réunion du 1^{er} Conseil d'Administration.

La commune a décidé de ne pas souscrire d'action et donc de ne pas entrer au capital de la SPL Dinan-Cap Fréhel tourisme. Il sera possible pour notre commune de souscrire

une ou plusieurs actions ultérieurement.

• **Convention de prestation assainissement 2025**

Lors de la création de Dinan Agglomération au 1er janvier 2017, la compétence Assainissement était détenue et exercée par les communes, à l'exception des communes qui constituaient l'ex-Dinan Communauté, à laquelle la compétence avait été transférée bien antérieurement.

Dinan Agglomération n'ayant

pas restitué cette compétence optionnelle aux communes, elle est donc pleinement compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 pour l'exercer sur l'intégralité de son territoire.

Dans le cadre de cette prise de compétences, Dinan Agglomération ne possède pas encore les ressources matérielles et humaines suffisantes, notamment en ce qui concerne les services aux usagers (gestion clientèle, facturation), la gestion courante des stations d'épurations (entretien des abords, analyses hebdomadaires autocontrôles), les

→ **RAPPEL : MISE À DISPOSITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS POUR LES HABITANTS POSSÉDANT UN JARDIN.**



Dinan Agglomération poursuit les mises à disposition de composteurs individuels en 2025. Pour répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et végétaux) en vigueur depuis le début de l'année 2024, Dinan Agglomération met à disposition des habitants des composteurs individuels. Depuis avril 2024, près de 3 500 composteurs ont ainsi été mis à disposition des habitants.

Une inscription sur www.dinan-agglomeration.fr est nécessaire pour récupérer un composteur à l'issue d'une session de sensibilisation-distribution de 30 minutes (afin de connaître les apports possibles, l'entretien et l'utilisation du compost). Le nom du demandeur ainsi qu'un justificatif de domicile sont nécessaires.

Tous les habitants de Dinan Agglomération peuvent se rendre sur l'un des sites de distribu-

tion, quelle que soit leur commune de résidence, pour récupérer un composteur.

Les inscriptions en ligne ouvriront trois mois à l'avance, à savoir :

- Le 11 décembre pour les distributions organisées de janvier à mars,
- Le 19 mars pour celles prévues d'avril à juin.

Plus d'informations et inscriptions sur www.dinan-agglomeration.fr.

**Contact : Service Réduction et Collecte des Déchets - 02 96 87 72 72
dechets@dinan-agglomeration.fr**

travaux ponctuels assurés par les régies communales. Dans l'attente d'une mise en place homogène de cette organisation, il apparaît donc nécessaire d'assurer pour cette période transitoire, la continuité du service public.

Aussi, une coopération entre la Commune et Dinan Agglomération a été mise en place par le biais d'une convention de service visant à préciser les conditions techniques et financières dans lesquelles la Commune assurera, à titre transitoire, des prestations ponctuelles pour le compte de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence Assainissement.

• Éclairage public

Projet de rénovation de 103 foyers en LED

Afin de poursuivre les démarches d'économies d'énergie, une étude a été faite pour la rénovation de 103 foyers en LED de l'éclairage public de la Commune.

Estimation des économies d'énergie avec ce remplacement par des LED :

- Pour les lanternes en 70W, environ 40% d'économie.
- Pour les lanternes en 100W SHP, environ 20% d'économie.
- Pour les lanternes en 150W, pratiquement 50% d'économie.

Le coût de ce projet est de 103 680 € avec 62 400 € à la charge de la commune. Le conseil municipal retient le principe du changement étalé de ces foyers d'éclairage public et envisage une première tranche en 2025 pour une localisation et un montant à définir.

• Lutte contre les espèces invasives : désignation de référents

Désignation de référents territoriaux dans le cadre de la lutte contre les espèces animales et végétales dont la prolifération menace la santé (ARS Bretagne)

En Bretagne, outre l'ambrosie et les chenilles processionnaires, d'autres plantes présentes dans notre région sont susceptibles de provoquer des effets sur la santé des populations. La berce du Caucase produit par exemple une toxine phytotoxique susceptible de provoquer des brûlures importantes lorsqu'elle entre en contact avec la peau. Le raisin d'Amérique et le DATURA stramoine sont toxiques s'ils sont ingérés. Afin de réduire l'exposition des populations, des mesures ont donc été prises. Ainsi dans chaque département breton ont été adoptés, en 2019, un arrêté préfectoral de lutte contre les ambrosies et la berce du Caucase, et en 2024, un arrêté visant à limiter l'exposition des populations aux soies urticantes des chenilles processionnaires du pin et du chêne. Ce dernier impose un certain nombre d'obligations et de recommandations à tous les propriétaires et gestionnaires d'espaces extérieurs où les

chenilles ont été repérées. L'une des mesures présentes dans les arrêtés susvisés est la désignation de référents territoriaux par les collectivités et les gestionnaires de structures. Les collectivités sont en effet les acteurs privilégiés pour la lutte contre la prolifération de ces espèces grâce au lien qu'elles entretiennent avec la population, la diversité de leur compétence et la transversalité de leur service. Ces référents pourront être chargés de repérer la présence de toutes les espèces végétales et animales à enjeux de santé, de participer à leur surveillance et à leur lutte, de sensibiliser et d'informer sur les moyens de lutte. Ils peuvent intervenir à l'échelle d'une commune ou sur un territoire intercommunal. Des formations à destination des référents ainsi qu'une assistance technique permettant de répondre à leurs interrogations seront mises en place par FREDON Bretagne, dès cet hiver.

Pour notre commune, Thierry SUIRE (adjoint au Maire) et Romain DOUÉ (agent technique) ont été désignés référents.

• Lotissement communal « Le Courtil Saint-Pierre » :

Suite à des désistements



LES INFOS DE LA MAIRIE

→ CALENDRIER DES PERMANENCES DU MÉDIATEUR DE JUSTICE :

Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider.

Une fois par mois (le 2ème mardi du mois) il tient une permanence sur rendez-vous de 9 h à 12 h à la maison des services de Plancoët.
Tél : 05 57 27 00 00

deux lots (N° 3 : surface 495 m² + N° 7 : surface 373 m²) sont à nouveau disponibles

Pour tous renseignements s'adresser à la mairie
tél. : 02 96 84 14 80

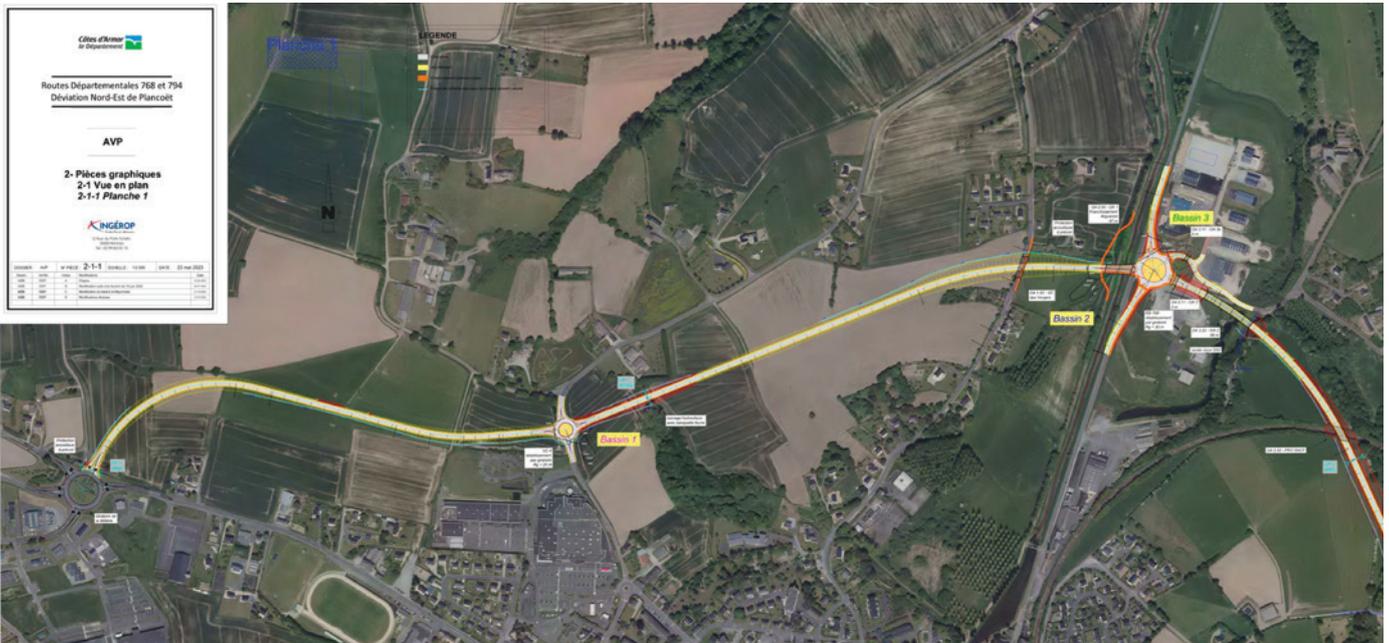
La séance est levée à 22h15.

• Prochain conseil municipal :

Vendredi 17 janvier 2025. Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : www.saint-lormel.fr et est disponible en mairie ■

DÉVIATION DE PLANCOËT : phase 2

Le Département des Côtes d'Armor poursuit la concertation sur le projet de déviation de Plancoët par les Routes Départementales 768 et 794.



LES INFOS DE LA MAIRIE

→ SAISON CULTU-
RELLE DINAN AGGLO :

• « **DOGGO** » d'Ellie
**James Armada
Productions**

Ciné-Concert-Indie-Pop
Mar. 14 janv. à 17h30 - Salle
Solenvall / Plancoët - 8€ / 6€

• **Sous les yeux de
Carmen Calderon**

Compagnie Norma - Mar. 4
fév. - 20h30 - Salle Solenvall
/ Plancoët - 12€ / 9€ / 6€

Réservation : mairies ou par
mail à billetterie-saisons-culturelle@dinan-agglomeration.fr

Infos : 02 96 87 03 11
(Théâtre des Jacobins) ou
02 96 84 00 57 (Office de
Tourisme de Plancoët) /
saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr

CONCERTATION DU PUBLIC

La concertation du public relative à l'approfondissement des études de la variante de tracé retenue, se déroulera du mercredi 15 janvier 2025 (9 h) au mardi 18 mars 2025 (17 h) en mairies de Pluduno, Saint-Lormel et Plancoët.

Cette 2^e phase (phase 2) de la concertation a pour objet d'informer le public, de recueillir les avis, observations et propositions du public sur les objectifs et les caractéristiques principales du projet de déviation de Plancoët et de lui permettre de participer à l'approfondissement des études de la variante de tracé retenue. Durant cette phase, le public pourra présenter ses observations et propositions, du mercredi 15 janvier 2025 (9 heures) au mardi 18 mars 2025 (17 heures) inclus :

- Par voie électronique, en les déposant sur le site

internet du Département à l'adresse suivante : <https://cotesdarmor.fr/participations-publiques>

- Par voie manuscrite sur les registres mis à disposition à cet effet en mairies de PLUDUNO, SAINT-LORMEL et PLANCOËT aux jours et heures d'ouverture des mairies.
- Par courrier postal avant la clôture de la phase 2 de la concertation (mardi 18 mars 2025 à 17h00) à l'adresse suivante : Conseil Départemental des Côtes d'Armor - Direction des Infrastructures, de la Mobilité et de la Mer - A l'attention de M. le Directeur - 9 place du Général de Gaulle - CS 42371 - 22023 ST-BRIEUC Cedex 1.

RÉUNION PUBLIQUE D'ÉCHANGE ET D'INFORMATION :

Elle se tiendra en présentiel le jeudi 13 février 2025 à 19h à la

salle Kreuzau (accès depuis la rue des buis à Plancoët).

CONSULTATION DU DOSSIER

Le public pourra consulter le dossier de concertation - Phase 2 à partir du mercredi 15 janvier 2025 (9 h) sur support papier en mairies de PLUDUNO, SAINT-LORMEL et PLANCOËT aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies ou sur le site internet du Département : <https://cotesdarmor.fr/participations-publiques>

EXPOSITION

Une exposition publique de panneaux d'information se tiendra du mercredi 15 janvier 2025 (9h) au mardi 18 mars 2025 (17h) dans le hall de la Salle des Fêtes de Plancoët - rue de la Madeleine à PLANCOËT. Elle sera accessible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de

Plancoët. Les panneaux d'information exposés seront également consultables sur le site internet du Département.

PERMANENCES

Le groupement de maîtrise d'œuvre en charge des études et les Services du Département se tiendront à la disposition du public lors de permanences les :

- Samedi 15 février 2025 de 9h à 12h en mairie de Saint-Lormel.
- Lundi 17 février 2025 de 14h à 18h - salle Rubis (rez-de-chaussée de la salle des fêtes) - rue du Général de

Gaulle à Plancoët.

- Samedi 1er mars 2025 de 9h à 12h en mairie de Pluduno.
- Samedi 8 mars 2025 de 9h à 12h - salle Rubis (rez-de-chaussée de la salle des fêtes) - rue du Général de Gaulle à Plancoët

ATELIER À DESTINATION DU MONDE AGRICOLE

Il se tiendra le mardi 25 février 2025 à 13h45 dans les salles Emeraude et Corail (rez-de-chaussée de la salle des fêtes) - rue de la Madeleine à Plancoët. Les personnes souhaitant participer à cet

atelier sont invités à s'inscrire au préalable par mail à l'adresse suivante : Contact-DIMM@cotesdarmor.fr ou par téléphone au 02 96 77 69 05.

BILAN

À l'issue de la 2^e phase de concertation, un bilan de la phase 2 et global de la concertation publique sera arrêté et mis à disposition du public sur le site internet du Département : <https://cotesdarmor.fr/participations-publiques>, ainsi que dans les mairies de PLUDUNO, SAINT-LORMEL et PLANCOËT.

→ TAILLE ET ENTRETIEN DES HAIES : RÈGLE ET USAGES



D'une manière générale, les haies situées en bordure de propriété ainsi que les arbres et arbustes ne doivent pas nuire au voisinage.

D'autre part, les haies doivent être taillées et nettoyées régulièrement afin d'éviter le débordement de toute végétation (branches, ronces...) sur les trottoirs et les voies publiques pouvant gêner le cheminement des passants ou être source parfois d'accident par manque de visibilité.

→ DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES.

LA CAMPAGNE DE DÉSINSECTISATION DES NIDS DE FRELON ASIATIQUE EST CLÔTURÉE.

Les épisodes pluvieux et venteux des derniers jours ont lourdement endommagé les nids de frelons asiatiques localisés dans les arbres. Les colonies vont rapidement décliner et leurs nids se morceler, se désagréger complètement. Seuls quelques frelons sont parfois visibles à l'extérieur du nid. Les températures et les conditions météorologiques hivernales vont accélérer la fin de vie programmée de ces insectes. Le traitement de ces nids par insecticide n'est donc plus approprié (aucun effet sur l'expansion de l'espèce). Pour rappel, un nid de frelons asiatique n'est jamais recolonisé les années suivantes.



LES INFOS DE LA MAIRIE

→ SECOURS POPULAIRE :

Le Secours populaire français a lancé « La Campagne la plus Solidaire » le 5 décembre et invite tout le monde à participer à cette grande mobilisation collective.

A l'approche des fêtes de fin d'année et alors que 40% des Français ont connu la pauvreté (baromètre Ipsos/Secours populaire 2024), cette campagne est un appel à l'action pour venir en aide aux plus démunis, souvent plus isolés durant cette période.

Chacun peut participer, en se rendant sur le site <https://lacampagnela-plussolidaire.fr> pour faire don d'un support (vitrine, balcon, le mur de sa maison, vêtements, etc.) ou en partageant la campagne sur les réseaux sociaux via le #CampagneLaPlusSolidaire.

Contact presse Secours populaire français :

Charlotte Jorcin
06 77 04 57 33 / charlotte.jorcin@secourspopulaire.fr
Paul Lê 06 07 11 70 00 / paul.le@secourspopulaire.fr

→ RESTOS DU CŒUR DE MATIGNON :

La campagne d'été a pris fin le 14 novembre 2024.

Quant à la campagne d'hiver, elle a débuté le jeudi 21 novembre 2024 et se poursuivra jusqu'au jeudi 6 mars 2025. La distribution se fera toutes les semaines le jeudi de 9h à 11h15.



Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen



Projet Petites Cartes Postales Chorégraphiques

Et puis les CM sont repartis pour l'année 2 de leur projet des Petites Cartes Postales Chorégraphiques des Côtes d'Armor : travail autour de la lecture d'œuvres variées et de l'histoire des arts, création chorégraphique, correspondance avec d'autres classes, participation à un petit journal collectif diffusé parmi les classes participant au projet, utilisation du numérique... Les élèves ont commencé leur travail d'exploration et de recherche pour créer une nouvelle chorégraphie. Ils ont été guidés par Annaïg Leroy, du Kiosque de Dinan pour ce premier travail. Elle reviendra plus tard dans l'année pour aider les élèves à mettre en forme leur création.

Label EAC

Le 12 novembre, en présence de M. Alain Macé, représentant la mairie de Créhen, de M^{me} Josiane Robissout, représentant la mairie de St Lormel et de M. Frédéric Fabre, Directeur Académique, l'école publique Prévert a reçu le Label 100% EAC (Éducation Artistique et Culturelle). En effet, depuis de



→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2025-2026 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile, le carnet de vaccination, l'attestation d'assurance et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.



À CRÉHEN

Une nouvelle structure de jeux

Depuis la rentrée, les élèves de l'école publique Prévert attendaient l'installation de la nouvelle structure de jeux en profitant des jeux de cour (balles, échasses...). Enfin, mi-novembre, cette nouvelle structure a pris sa place dans la cour ! Et c'est avec une grande joie que les enfants l'ont adoptée : sitôt accessible, sitôt prise d'assaut ! Les enfants s'y pressent et sont vraiment très contents ! Un grand merci à la mairie de Créhen pour cette installation.

Au cinéma avec Cinécole

En octobre, les 4 classes du RPI Créhen St Lormel sont allées au cinéma dans le cadre de l'action Cinécole. Les maternelles ont vu "Capelito, petit champignon" tandis que pour les GS-CP et les CE1-CE2, ce fut "Nina et le secret du hérisson". Les CM ont vu "Linda veut du poulet". Des histoires attachantes dans des univers graphiques peu classiques.

Visite de l'exposition "Faites du Numérique"

Avant les congés de Toussaint, les GS-CP et les CM sont allés à l'exposition "Faites du Numérique", à Pluduno. Ils ont découvert, testé, les technologies du numérique. Ils ont pu piloter un petit robot. Grâce à des casques de réalité virtuelle, ils ont pu nager avec les baleines et les raies manta, explorer une navette spatiale. Et ils ont joué à divers jeux. Bel après-midi !

Halloween

Les classes du RPI ont aussi fêté Halloween : ce jour-là, les écoles du RPI furent envahies de monstres, sorcières et autres loups-garous ! Au programme, diverses activités, notamment des vidéos pour chanter en anglais en CM, et un escape game d'Halloween en CE.

nombreuses années, l'école publique Prévert, comme celle de St-Lormel, fait vivre aux élèves des projets artistiques et culturels variés : participation au tome 3 de "l'Atlas Merveilleux d'Armor et d'Argoat", chant choral avec les écoles du secteur à Solenval, création d'un opéra avec l'école publique de Plancoët, nombreux projets musique en partenariat avec le conservatoire de Dinan, film créé et réalisé dans le cadre du projet "Clap pour un parc" (lors de la création du parc naturel de Rance Émeraude), mapping participatif dans le cadre du projet "Dessine-moi en grand le château du Guildo..." Et puis, bien sûr, le projet des Petites Cartes Postales chorégraphiques des Côtes d'Armor. Des projets rendus possibles grâce à l'implication de nombreux partenaires, avec au premier rang les mairies de Créhen et de St Lormel qui financent, entre autres, les sorties et mettent à disposition les lieux nécessaires, notamment pour les restitutions, et bien sûr les parents des élèves. Un grand merci à tous nos partenaires.

Goûter de Noël

Le week-end du 2 décembre, la communauté scolaire s'est retrouvée à Créhen, au foyer, pour le traditionnel goûter de Noël. Les élèves avaient préparé des chants. L'Amicale laïque a livré sapins et chocolats dans une ambiance joyeuse et festive. Merci à tous les parents qui sont venus. Et un très grand merci aux parents de notre Amicale, qui donnent de leur personne pour organiser cet événement (et bien d'autres), au bénéfice des élèves des 4 classes du RPI.

Présentation du passage en 6^e

Le 12 décembre, les CM ont accueilli M. Bouzid, principal adjoint du collège Châteauabriand de Plancoët pour

une présentation du passage en 6^e. Les élèves ont été enchantés de l'échange et de cette découverte.

Repas et spectacle de Noël

Tout le monde attend désormais le repas et le spectacle de Noël prévu pour tous les élèves du RPI et offert par les mairies de Créhen et de St-Lormel. Un beau final pour préparer les fêtes de fin d'année !

L'équipe Enseignante

AMICALE LAÏQUE

Assemblée Générale

Notre assemblée Générale s'est tenue le mardi 24 septembre dernier. Un nouveau bureau a été élu :

- Angélique LEBLANC
Présidente

- Anaïs VEILLET
Vice-Présidente
- Jennifer FANOILLERE
Secrétaire
- Gilles MAYAUX
Vice-secrétaire
- Magali DUCROUX - Trésorière
- Fabien LE ROUX
Vice Trésorier

Nous avons également besoin de nombreux membres actifs pour mener à bien nos manifestations et financer les beaux projets du RPI Saint-Lormel Créhen.

Retour sur le goûter de Noël

Le Goûter de Noël s'est déroulé le samedi 30 novembre au Foyer de Créhen.

Les enfants étaient accompagnés des parents, grands-parents, amis, famille pour ce moment convivial et chaleureux.

Après avoir présenté les chants de Noël préparés avec les enseignants que l'on remercie à nouveau, le Père Noël a fait son apparition et a été très généreux avec l'ensemble des enfants présents. Ils ont pu profiter de maquillages et de tatouages offerts par l'amicale. La jolie décoration de salle a été réalisée par le personnel et les enfants de la garderie. Encore merci à tous de votre participation et de ce très bon moment partagé ensemble !

À venir :

*Une benne à ferraille en février

*Un repas dansant avec tartiflette à salle des fêtes de Créhen le samedi 22 mars 2025.

L'Amicale laïque
Saint-Lormel /Créhen





VIE COMMUNALE : associations et entreprises



COMITÉ DES FÊTES :

• Animation de Noël :

Samedi 14 Décembre, le Père Noël, accompagné de ses amis les lutins, a fait une halte au bourg où nombreux étaient venus déguster châtaignes grillées, vin chaud et chocolat chaud. Un beau moment de partage et de fête. Pour l'occasion, chacun a pu admirer la belle crèche mise en place dans l'église par le relais paroissial.

• Atelier de vannerie :

L'Atelier vannerie se tiendra tous les jeudis de 14h à 17h30 à la salle du chalet de Créhen (derrière la salle polyvalente) du 9 janvier au 3 avril 2025.

L'atelier est complet pour la saison mais nous acceptons les visites. Contact : A. Suire au 06 45 75 65 35

• Découplages de livres :

de 14h à 17h30, salle du conseil municipal, les mardis 21 janvier, 18 février, 18 mars, 15 avril, 20 mai, 17 juin, 16 septembre, 14 octobre, 18 novembre et 16 décembre. Participation de 5 € pour le trimestre. Infos : Agnès Suire au 06 45 75 65 35

• Téléthon :

Le 30 novembre, le Comité des Fêtes a remis la somme de 1865€ au Téléthon. Un grand merci pour leur générosité à tous les acteurs de cette manifestation : bénévoles, donateurs et acheteurs de gâteaux.



• Assemblée générale :

L'Assemblée générale du Comité des fêtes aura lieu le samedi 25 janvier 2025 à 17h30 à la salle du conseil municipal. Toutes les personnes intéressées y sont les bienvenues. Nous lançons un appel aux bonnes volontés, nous serons ravis d'accueillir des nouveaux membres, dans un esprit de convivialité.

LORMELIMÉLO :

• Assemblée générale :

L'Assemblée générale se déroulera le vendredi 10 janvier 2025 à 18h dans la nouvelle salle du conseil municipal (accès par le parking).

• Ateliers Patchwork :

de 14h à 16h00, salle du conseil municipal, tous les 15 jours. Pour tout renseignement, contacter le 06 99 95 39 91

• Atelier Couture créative :

de 14h à 17h00, salle du conseil municipal, toutes les semaines. Pour tout renseignement, contacter le 06 28 20 52 72. *Calendrier annexé à ce bulletin.*

• Les Lormelois ont du talent :

RECHERCHONS LORMELOIS avec talent caché - Les 4 et 5 octobre 2025 : 3^e Exposition « Les Lormelois ont du talent » Vous avez un hobby que vous souhaitez exposer et partager avec le public : Peinture, travail du cuir ou du bois, photographie, broderie, cartonnage, etc.... D'ores et déjà, faites-vous connaître ou prenez des renseignements. Tél : 06 73 36 53 36 ou 06 99 95 39 91



UN P'TIT MOT D'AMITIÉ & PARTAGE

Le Conseil d'Administration et les bénévoles de l'Association souhaitent à la municipalité et habitants de St Lormel : UNE BELLE ANNÉE 2025 !

Pendant les vacances, plusieurs jeunes et leurs animateurs se sont retrouvés pour une sortie en extérieur. Les 17,18 et 19 janvier, les bénévoles A&P seront heureux de vous accueillir, à la salle des fêtes de Plancoët, pour le premier week-end de représentations théâtrales de la troupe des Compagnons de la Janière. La pièce : « Ma femme est tombée sur la tête » Une partie des bénéfices étant reversée à l'Association : n'hésitez pas à réserver vos places. Nous continuons la collecte de journaux. Ne les jetez plus, garder les nous ! Cela aidera à limiter les augmentations de coût des séjours.

ARMOR HOLE

• Nous vous rappelons que les entraînements sont le lundi, mercredi et vendredi de 18h à 20h.

Si vous voulez découvrir ce jeu, vous avez 3 séances gratuites. Les entraînements ont lieu à l'ancien boulodrome de Saint-Lormel, à côté de la mairie. Armor Hole vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.